

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, SCHMITT Séverine.

**Absents excusés** : MORTIER Antoine, MINARY Guy, GUIGON Delphine

GUIGON Delphine donne pouvoir à PATTINGRE Alain

**Secrétaire de Séance** : FOURNOT Philippe

#### **1 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**

Le recensement des habitants de Courlans aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux coordonnateurs communaux et deux agents recenseurs. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs. La fonction de coordonnateur communal sera exercée par la secrétaire de mairie et une employée. La dotation forfaitaire attribuée par l'Etat est de 1786 €.

#### **2 : COMPLEMENT DE SALAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le principe d'un complément de salaire attribué en fin d'année aux employés municipaux. Il propose un complément de 600 € pour chaque membre du personnel. Après débat, le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité.

#### **3 : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a renouvelé la ligne de trésorerie en 2016 auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Cette dernière arrive à son terme le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Franche Comté pour un montant de 50 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **4 : DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des modifications comptables équilibrées en dépenses et recettes de fonctionnement sans incidence sur le budget communal.

#### **5 : ENQUETE PUBLIQUE : demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Messia sur Sorne**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° DRLP-BRE-20171102-001 du 2 novembre 2017 qui prescrit l'ouverture d'une consultation du public, sur la demande d'enregistrement présentée par la société COLAS NORD EST dont le siège social est sis 44 Boulevard de la Mothe à NANCY, représentée par M. Fabrice THOMAS, concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de MESSIA SUR SORNE. La commune de COURLANS étant située dans un rayon d'1 km autour du périmètre de l'installation concernée, l'avis du Conseil Municipal est sollicité. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur le dossier.

## **6 : SIER : projet convention**

La loi impose aux communes de faire contrôler minimum tous les 2 ans le débit et la pression des poteaux d'incendie présents sur chaque commune. Depuis 2016, le SDIS du Jura ne réalise plus cette prestation, le SIER, pourrait par convention, la réaliser. La commune de Courlans possède 25 poteaux à incendie. Un premier chiffrage s'élève à 25 € par poteau.

Chaque commune membre doit donner son avis sur le projet de la convention et du service rendu. Le Conseil Municipal, après débat, à la majorité, (M. PATTINGRE ne prend pas part au vote) accepte le principe de la prestation et le projet de convention.

## **7 : AFFAIRES SCOLAIRES : Rythmes, PEDT, désignation d'un référent scolaire**

Monsieur le Maire donne des explications sur les rythmes scolaires et souhaite une cohérence avec les communes d'ECLA. TAP : des explications sont données sur la continuité des TAP à la rentrée 2018 et le PEDT. Un choix sera à faire rapidement sur les 4 jours ou 4 jours et demi d'école par semaine. Monsieur le Maire réunira la commission affaires scolaires avant le conseil d'école programmé le 15 décembre 2017.

Nomination de M. CADET Philippe référent scolaires. Vote : 9 pour, 2 abstentions

## **8 : ENVIRONNEMENT : bilan phytosanitaire « Zéro pesticide »**

Monsieur MICHE présente le rapport fait par ECLA. Il en ressort que la commune ne rencontre pas d'énormes soucis quant à la pousse de l'herbe. Les entretiens sont réguliers : école, cimetière, abords de voirie. La commune de Courlans respecte le « zéro pesticide ».

## **9 : vente du Trafic**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule vient d'être acheté par la commune pour les services techniques. Il rappelle que le TRAFIC RENAULT est vétuste. Monsieur le Maire propose un prix de vente à 200 € pour pièces. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à vendre le Trafic pour un montant de 200 €.

## **10 : TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM**

Le Conseil Municipal, après débat, décide de fixer les tarifs des concessions de cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 comme suit :

### **CONCESSIONS CIMETIERE :**

Durée 30 ans : 120 €  
Durée 50 ans : 200 €

### **RENOUVELLEMENT**

Durée 15 ans : 60 €  
Durée 30 ans : 120 €

### **CONCESSIONS COLUMBARIUM :**

Durée 15 ans : 382 €  
Durée 30 ans : 534 €

Durée 15 ans : 100 €  
Durée 30 ans : 200 €

## **11 : AFFAIRES EN COURS / QUESTIONS DIVERSES**

REPAS DES AINES : préparation de la salle le samedi 2 décembre à 14H30, la commune offre l'apéritif.

Vœux du Maire : ils auront lieu le 13 janvier 2018 à 11H

Réflexion sur le devenir de l'ancienne maternelle (école de filles)

Le secrétaire de séance,  
Philippe FOURNOT

